

Webinaire à destination des syndics : Action Boitage 2024

23 avril 2024



L'aide à la rénovation énergétique



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 890598

Sommaire



- **Présentation Toulouse Métropole Rénov**
- **L'action boitage**
- **Foire aux questions**
- **Actions à destination des syndics**
- **L'accompagnement de Toulouse Métropole Rénov**

Qui sommes-nous ?



Un réseau national France Rénov' 450 guichets coordonnés à l'échelle régionale 31 guichets Rénov'Occitanie

Toulouse Métropole Rénov' ... Le guichet qui intervient sur les 37 communes de la Métropole

Mission de service public portée par Toulouse Métropole avec le soutien de la Région

Conseils - gratuits et indépendants - sur toutes questions relatives à l'énergie dans le logement



Qui sommes-nous ?



OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ÉNERGIE LE 17 FÉVRIER 2022

Arche Marengo 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31500 Toulouse



Site internet : renov.toulouse-metropole.fr

Tel : 05 34 24 59 59 (ligne dédiée aux copropriétés les jeudis et vendredis matins)

mail : renov.copro@toulouse-metropole.fr

L'action Boitage / ciblage 2024

Cible : Copropriétés de plus de 10 lots, construites avant 1994, sans problème majeur d'impayés.

Objectifs de l'action :

- Axe 1 : Mobiliser les collectivités
- Axe 2 : Mobiliser les copropriétaires
- Axe 3 : Mobiliser les gestionnaires de copropriété**
- Axe 4 : Animer le secteur de la rénovation énergétique des copropriétés

Avec cette action de boitage, **Toulouse Métropole Rénov'** répond notamment aux objectifs du Plan Climat de Toulouse Métropole en allant vers les copropriétés.

Cette action faite suite au programme « Rénovons Collectif » qui nous a permis de nous structurer et d'explorer des leviers d'action en faveur de la rénovation énergétiques des copropriétés.



Les suite du programme rénovons collectif



- ✓ Organisation d'un boitage de courriers émis par la collectivité auprès de copropriétés
- ✓ Envoi de lettres d'informations dédiées aux syndics du territoire
- ✓ Organisation d'évènements (réunions d'information dans les quartiers ciblés, atelier avec des professionnels, webinaires, visites de copros rénovées...)
- ✓ Organisation d'un Trophée des copros, visant à récompenser des copropriétés rénovées
- ✓ Rédaction d'articles d'actualité et de fiches REX de copropriétés rénovées

**Tous les évènements
apparaîtront au fur et à mesure
sur notre agenda :**

**[Toulouse Métropole Renov' :](#)
[Agenda \(toulouse-metropole.fr\)](#)**

L'action boitage 2024



Toulouse Métropole Renov', en appui avec les élus concernés, a effectué un travail de repérage et d'analyse pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement, ainsi **35 000 courriers sont en cours de distribution depuis ce lundi à plus de 850 copropriétés** situées à Toulouse sur les quartier :

- ✓ 2 (Amidoniers / Compans-Caffarelli / Brouardel)
- ✓ 3 (Chalet / Bayard / Belfort / Saint-Aubin / Dupuy)
- ✓ 4 (Lapujade / Bonnefoy / Périole / Marengo / La Colonne)
- ✓ 5 (Pont des Demoiselles / Ormeau / Montaudran / La Terrasse / Malepere)
- ✓ 10 (Jolimont / Soupetard / Gloire / Gramont / Amouroux)
- ✓ 16 (Fontaine-Lestang / Arènes / Bagatelle / Papus / Tabar / Bordelongue / Mermoz / La Faourette)

Un boitage en 2 temps :

Les courriers des quartiers 3, 4 et 10 programment des réunions publiques de quartier qui auront lieux courant juin 2024.

Les quartiers 2, 5 et 16 auront ces même réunions publiques.

Elles seront programmées en septembre octobre 2024.



Ciblage des copropriétés sur Toulouse Métropole

Légende
Ciblage par année
■ Ciblage 2024
□ Limites communales

Quartier	Nom, Quartier
1	Capitole / Anouad Bernard / Carmes
10	Jolimont / Soupetard / Roseraie / Gloire / Gramont / Amouroux
11	Bonhauze / Guilheméry / Château de l'Her / Limayrac / Côte Pavée
12	Pont des Demoiselles / Ormeau / Montaudran / La Terrasse / Malépre
13	Ranguel / Sauzezon / Jules-Julien / Pech-David / Pouvoirville
14	Saint-Simon / Lalourquette / Onicopole - Campus Santé du Futur
15	Croix-de-Pierre / Route d'Espagne
16	Fontaine-Lestang/Arènes/Bagatelle/Papus/Tabar/Bordelongue/Mermoz / La Faourette
17	Mirail - Université / Reyerrie / Bellefontaine
18	Lardenne / Pradettes / Basco-Cambo
19	Casselardit / Fontaine-Bayonne / Cartoucherie
2	Amidoniers / Compans-Caffarelli / Brouardel
20	Arènes Romaines / Anselé / Saint-Martin du Touch / Purpan
3	Les Chalets / Bayard / Belfort / Saint-Aubin / Dupuy
4	Lapujade / Bonnefoy / Périole / Marengo / La Colonne
5	Saint-Michel / Saint-Agne / Empalot / La Busca / St du Ramier / Montplaisir
6	Saint-Cyprien
7	Sept-Deniers / Ginesous-Sequière / Lalande
8	Minimes / Barrière de Paris / Ponts-Jumeaux / La Vache / Ralsin / Fondeyre
9	Trois Cocus / Borderouge / Croix-Baurade / Paleficat / Grand Selve

Source : Toulouse Métropole (2021).
Réalisation : Toulouse Métropole - Direction
Environnement et Energie (04/2024)



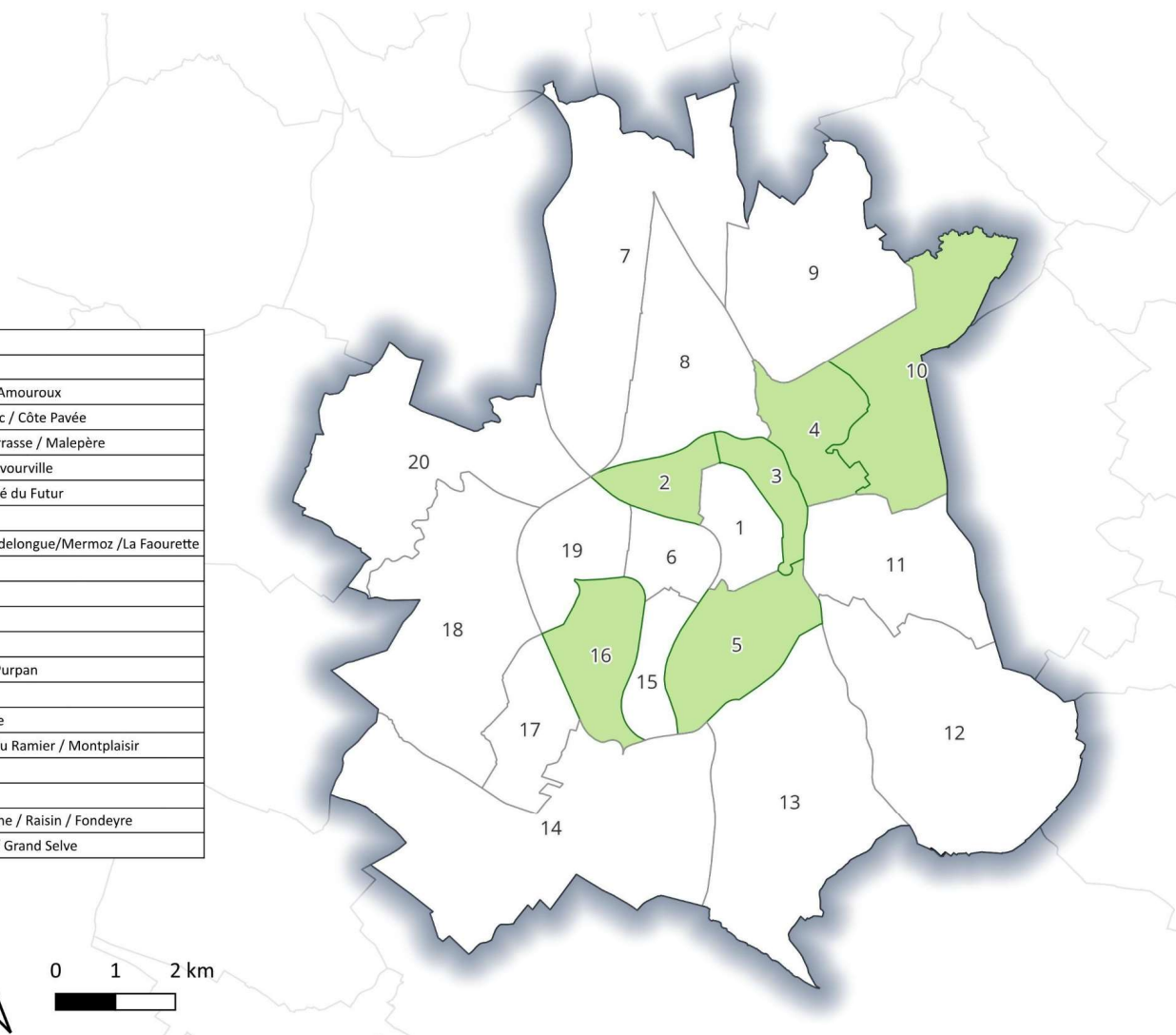
L'action boitage 2024



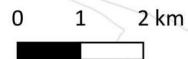
Ciblage des copropriétés sur Toulouse Métropole

- Légende
- Ciblage par année
 - Ciblage 2024
 - Limites communales

Quartier	Nom_Quartier
1	Capitole / Arnaud Bernard / Carmes
10	Jolimont / Soupetard / Roseraie / Gloire / Gramont / Amouroux
11	Bonheure / Guilheméry / Château de l'Hers / Limayrac / Côte Pavée
12	Pont des Demoiselles / Ormeau/ Montaudran / La Terrasse / Malepère
13	Ranguel / Sauzelong / Jules-Julien / Pech-David / Pouvoirville
14	Saint-Simon / Lafourquette / Oncopole - Campus Santé du Futur
15	Croix-de-Pierre / Route d'Espagne
16	Fontaine-Lestang/Arènes/Bagatelle/Papus/Tabar/Bordelongue/Mermoz /La Faourette
17	Mirail -Université / Reynerie / Bellefontaine
18	Lardenne / Pradettes / Basso-Cambo
19	Casselardit / Fontaine-Bayonne / Cartoucherie
2	Amidonniers / Compans-Caffarelli / Brouardel
20	Arènes Romaines / Ancely / Saint-Martin du Touch / Purpan
3	Les Chalets / Bayard / Belfort / Saint-Aubin / Dupuy
4	Lapujade / Bonnefoy / Périole / Marengo / La Colonne
5	Saint-Michel / Saint-Agne / Empalot / Le Busca / Île du Ramier / Montplaisir
6	Saint-Cyprien
7	Sept-Deniers / Ginestous-Sesquières / Lalande
8	Minimes / Barrière de Paris / Ponts-Jumeaux / La Vache / Raisin / Fondeyre
9	Trois Cocus / Borderouge / Croix-Daurade / Paleficat / Grand Selve



Source : Toulouse Métropole (2021),
Réalisation : Toulouse Métropole - Direction
Environnement et Energie (04/2024)



L'action boitage

Le but du boitage est d'avoir une démarche proactive de sensibilisation pour lancer des projets de rénovation en copropriété.

Le modèle de courrier est adapté pour chaque copropriété (adresse + année de construction du bâtiment)

Suite à ce courrier, un webinaire d'information à destination des copropriétaires est prévu le mardi 30 avril à 12h30

Webinaire à destination des copropriétaires
Accompagnement 2024 des copropriété

Action Boitage
30 Avril 2024



toulouse métropole



L'aide à la rénovation énergétique



toulouse métropole

François CHOLLET
Vice-Président

[À l'attention des habitants de XXXX]
[Adresse]
[CP Ville]

Objet : Pour bien vivre et valoriser votre copropriété, parlez rénovation énergétique !

Madame, Monsieur,

Afin d'atteindre les objectifs du Plan Climat de Toulouse Métropole, nous sommes engagés, avec Jean-Luc Moudenc, dans la généralisation de la rénovation énergétique de l'habitat qui représente 30 % des consommations d'énergie du territoire. Dans ce cadre, un travail d'analyse a été mené afin de cibler les logements à rénover prioritairement. Votre immeuble a été construit en [XXX], il a été identifié comme prioritaire pour effectuer un diagnostic et si besoin un programme de rénovation énergétique.

La **rénovation énergétique** présente de nombreux avantages : confort dans votre logement en hiver comme en été, réduction de votre consommation d'énergie et de vos factures, valorisation de votre patrimoine pour une future vente ou location, adaptation de votre bâtiment aux nouveaux standards de l'habitat, contribution à la protection de l'environnement... **Propriétaire occupant ou bailleur, la rénovation énergétique de votre copropriété est une opportunité !**

Engagée à vos côtés, Toulouse Métropole propose de vous accompagner dans votre démarche. Un accompagnement gratuit, neutre et indépendant des conseillers du guichet Toulouse Métropole Rénov' sera disponible tout au long du parcours avec des rendez-vous personnalisés aux différentes étapes clés du projet, et des simulations d'aides financières pour chaque copropriétaire. Toulouse Métropole s'engage et met à votre disposition des primes complémentaires aux aides nationales pour faciliter votre projet.

Pour vous accompagner et répondre à vos questions, nous vous proposons :

- Un webinaire d'information le jeudi 5 janvier 2023 à 12h30.
- Des réunions spécifiques qui seront ensuite organisées près de chez vous, ainsi que des webinaires et des conférences à la Maison de l'Énergie.

Nous vous présenterons le parcours de rénovation énergétique en copropriété et les aides financières mobilisables, que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur.

Retrouvez toutes les dates proposées sur notre agenda : <https://renov.toulouse-metropole.fr/agenda>

Ensemble, Rénovons collectif !

Pour le Président,
Le Vice-président
délégué à l'écologie, le développement durable,
et la transition énergétique,

François CHOLLET

Pour nous contacter : 05 34 24 59 59 (jeudi/vendredi matin) ou janoy.coprod@toulouse-metropole.fr

L'action boitage



De votre côté...

Le courrier étant adressé dans les boîtes aux lettres des occupants, **nous comptons sur vous pour le transmettre auprès des propriétaires bailleurs** que vous avez en gestion

Et pour vous aider à répondre aux questionnements des copropriétaires et locataires, nous avons préparé un support de présentation avec une foire aux questions sur laquelle vous appuyer.

Le modèle de courrier, l'enregistrement de ce webinaire et le support de présentation seront disponibles et téléchargeables sur notre site dans [action copropriétés](#)

- **En tant que syndic, vous êtes le meilleur ambassadeur de la rénovation énergétique auprès des copropriétaires. Votre soutien et votre engagement sont essentiels dans la réussite de cette action.**

Foire aux questions



[1. Est-ce que c'est du démarchage ?](#)

[2. Comment Toulouse Métropole a-t-elle eu nos coordonnées ?](#)

[3. Pourquoi notre copropriété à reçu ce courrier ?](#)

[4. Si nous avons fait des travaux, sommes-nous concernés par ce programme ?](#)

[5. Pourquoi parler rénovation énergétique alors que l'on a d'autres priorités ?](#)

[6. Pour se lancer dans un projet de rénovation énergétique, par où commencer ?](#)

[7. Le Conseil Syndical est-il au courant ? Comment le contacter pour en parler ?](#)

[8. Toulouse Métropole Rénov peut-il nous accompagner dans notre projet ?](#)

[9. Quelles sont les aides financières possibles en copropriété ?](#)

[10. Y a-t-il des aides de Toulouse Métropole ?](#)

[11. Je suis locataire, suis-je concerné par ce courrier ?](#)



Où trouver les informations ? Ou se former ?

Pour faciliter la recherche d'information, Toulouse Métropole Rénov met à votre disposition:

- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Rénov](#) où l'on retrouve les informations principales sur les aides financières en copropriété
- ✓ [Les supports de présentation de la 1^{ère} journée d'information à destination des syndics de copropriété](#) (en bas de page) qui a eu lieu le 19 octobre 2022 : retrouver notamment les aides en centre ancien, les actions de l'ADIL, les bornes de recharges de véhicules électriques...

Le programme Rénovons Collectif prévoit des actions de formations gratuites sur la rénovation énergétique à destination des syndics :

- ✓ 500 journées de formation en présentiel (de 1 à 3 jours), inscription ici <https://renovonscollectif.fr/>
- ✓ Le [MOOC Réno Copro](#) : parcours complet d'un projet de rénovation (environ 1h30/semaine sur 4 semaines) + module complémentaire spécifiques. Sessions en cours et inscription jusqu'au 9 juin



L'accompagnement des copropriétés

Stimulation de la dynamique locale : mise en ligne régulière d'informations, envoi de newsletter (environ tous les 2 mois), organisation de conférences et de webinaires, création de fiche de retour sur expérience, travail avec les professionnels (syndics, artisans, bureau d'études, AMO, architecte...), relai d'initiative locale et nationales liées à la rénovation des copropriétés

- ✓ Permettre aux copropriétés de trouver le bon acteur et d'avoir les bonnes informations
- ✓ Montrer que la rénovation en copropriété ca marche !

Accompagnement personnalisé : pour toute copropriété qui en fait la demande (conseils syndicaux et syndics) : visualisation de la chronologie globale d'un projet et de l'importance du diagnostic, aide à la définition du diagnostic approprié, à la recherche de prestataires (bureaux d'études, AMO, MOE), aides à la préparation des AG (vote de l'audit, vote d'un scénario de travaux, vote des travaux), proposition de simulation des aides financières (en fonction du statut, de la quote-part de chacun), intervention possible en AG, accompagnement sur d'autres thématiques (notamment contrat de chauffage)

- ✓ Soutien méthodologique, technique et financier sur l'ensemble de la démarche
- ✓ Tiers de confiance



Discours commun dans le cadre de la rénovation

Les évènements prévus sur 2024 ont pour but de **mutualiser les sollicitations** émanant du boitage **en renseignant le maximum de copropriétaire** sur un cadre général.

Nous souhaitons ainsi que les copropriétaires et conseils syndicaux - public cible - **viennent chercher en premier lieu l'information** (obligation règlementaire, différents types de diagnostics possibles, aides financières...) **et les ressources** (sites utiles, outils d'analyse des devis, MOOC réno copro...).

Par la suite les copropriétés intéressées pourront nous contacter pour un accompagnement personnalisé.

- L'information générale ne peut qu'être commune
- Orientation des copropriétés vers bureau d'études (dont AREC)
- Selon les sollicitations, interventions avant AG



Merci pour votre attention !

Temps pour les questions
posées sur le tchat

Foire aux questions



1. Est-ce du démarchage ?

Ce courrier est distribué dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la rénovation énergétique des copropriétés. Il ne s'agit pas d'un démarchage commercial : ce projet est porté par TOULOUSE METROPOLE et TOULOUSE METROPOLE RENOV'.

TOULOUSE METROPOLE RENOV' assure une mission de service public de conseil et de sensibilisation aux travaux de rénovation énergétique

Il y a eu en amont du courrier que vous avez reçu tout un travail de préparation de la part de Toulouse Métropole pour mettre en place ce boitage.

En tant que syndic, nous avons également suivi un webinaire pour mieux connaître ce programme et pouvoir vous guider. A ce titre nous vous invitons à suivre celui qui vous est destiné le Mardi 30 avril afin que vous puissiez poser vos questions.

Par la suite, d'autres événements vont être proposés par Toulouse Métropole Renov', retrouvez-les dans leur agenda : [Toulouse Métropole Renov' : Agenda \(toulouse-metropole.fr\)](https://www.toulouse-metropole.fr/agenda)

Foire aux questions



2. Comment Toulouse Métropole a-t-elle eu nos coordonnées ?

Le courrier que vous avez reçu n'est pas nominatif, il est adressé à votre immeuble et tous les autres occupants l'ont également reçu.

Un travail de repérage et d'analyse avec des données publiques (notamment le registre national d'immatriculation des copropriétés) ont permis de cibler plus de 600 copropriétés sur le territoire ayant un potentiel d'amélioration énergétique, dont la votre. Toutes ces copropriétés ont également reçues ce courrier.

Foire aux questions



3. Pourquoi notre copropriété a reçu ce courrier ?

Toulouse Métropole Rénov', en appui avec les élus de votre secteur, a effectué un travail de repérage et d'analyse pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement, votre copropriété fait partie de cette liste car votre immeuble a été construit avant 1994.

De fait, il y a de fortes probabilités que des améliorations énergétiques puissent être menées. Plusieurs pistes d'actions sont envisageables pour préciser la situation particulière de votre immeuble.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des événements « rénovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Rénov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct aux conseillers
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



4. Si nous avons fait des travaux, sommes-nous concernés par ce programme ?

Le courrier que vous avez reçu fait suite à un travail de repérage cartographique et d'analyse de données publiques de la part de Toulouse Métropole Renov' pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement. Les critères principaux étant : copropriété de plus de 10 lots d'habitation construite avant 1994.

Dans votre cas vous avez déjà réalisé des travaux de rénovation énergétiques récemment, toutefois, il se peut que d'autres pistes d'améliorations énergétiques puissent être menées. Le programme vise à informer de l'existence d'un service gratuit propre à vous renseigner sur les possibilités de votre immeuble.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des événements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



5. Pourquoi parler rénovation énergétique alors que l'on a d'autres priorités ?

Le courrier que vous avez reçu fait suite à un travail de repérage cartographique et d'analyse de données publiques de la part de Toulouse Métropole Renov' pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement. Les critères principaux étant : copropriété de plus de 10 lots d'habitation construite avant 1994.

Dans votre cas vous rencontrez actuellement certaines difficultés qui ne vous permet pas d'appréhender convenablement un projet de rénovation énergétique, nous sommes conscient que la priorité ne porte pas sur un projet de rénovation énergétique globale, néanmoins, il peut dans une certaine mesure être intégré à un programme de travaux inclus dans le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (ou PPPT), rendu obligatoire dans la cadre de la loi Climat & Résilience.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des évènements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



6. Pour se lancer dans un projet de rénovation énergétique, par où commencer ?

Pour une démarche globale de projet de rénovation en copropriété, la première étape est généralement de faire réaliser un diagnostic énergétique qui mettra à plat l'ensemble des possibilités de travaux/coûts/gains /aides financières associées.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des évènements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov que vous trouverez dans [l'agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



7. Le Conseil Syndical est-il au courant ? Comment le contacter pour en parler ?

Les courriers ont été distribués à l'ensemble des boîtes aux lettres de la copropriété, il y a de forte chance qu'au moins un membre du Conseil Syndical l'ait reçu directement.

Nous avons également envoyé par mail une copie du courrier aux propriétaires bailleurs de votre résidence, ainsi nous espérons avoir touché l'ensemble des copropriétaires et de fait tous les membres du Conseil Syndical.

Si vous êtes intéressés par ce programme qui vous parle, nous vous invitons à suivre au moins un des événements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

En fonction de la taille de votre copropriété et de la charge de travail du Conseil Syndical, vous pouvez tout à fait proposer la **création d'une commission énergie** qui s'occupera spécifiquement de cette thématique.

Foire aux questions



8. Toulouse Métropole Rénov peut-il nous accompagner dans notre projet ?

En complément des événements prévus sur 2023 destinés à sensibiliser un maximum de copropriétaires sur le sujet de la rénovation énergétique en copropriété (voir tous les événements « rénovons collectif » dans l'[agenda du site](#)), Toulouse Métropole Rénov met à disposition de tous :

- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Rénov](#) où l'on retrouve les informations principales sur les aides financières en copropriété

Vous avez encore des questions spécifiques à votre projet ?

- ✓ Des permanences téléphoniques sont assurées les jeudis matin & vendredis matin au 05 34 24 59 59 (choix 2 sur le serveur vocal)
- ✓ Vous pouvez également envoyer un mail à renov.copro@toulouse-metropole.fr

L'accompagnement et les conseils proposés sont gratuits, neutres, indépendants, et à la carte :

appui méthodologique, aide à la préparation de l'audit énergétique, simulation des aides financières personnalisées, aide à la recherche de professionnels (MOE, AMO), analyse des contrats de chauffage...

Foire aux questions



9. Quelles sont les aides financières possibles en copropriété ?

Compte tenu de la diversité de configurations possibles, ce n'est qu'après la réalisation d'un diagnostic énergétique que pourront être définis les montants d'aide selon la nature, le montant des travaux retenus et le gain énergétique.

L'aide principale est **MaPrimeRénov Copropriété**, c'est une aide de l'état qui se déclenche avec un **scénario de travaux \geq 35 % de gain énergétique**, le montant de l'aide est de **25 % du montant des travaux HT** dans la limite de 15000 €/logement. **Tous les copropriétaires en bénéficient quelque soit leur statut.**

Toulouse Métropole propose également des aides à la rénovation énergétique, pour tous les copropriétaires occupants qui réalisent des travaux collectifs performants (gain $>40\%$ et/ou atteinte du niveau BBC réno)

Pour en savoir plus vous pouvez d'ores et déjà consulté le [site de Toulouse Métropole Rénov](#), Nous vous invitons également à suivre au moins un des évènements « rénovons collectif » que vous retrouverez dans leur [agenda](#), avec notamment :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



10. Y a-t-il des aides de Toulouse Métropole ?

Dans le cadre du Plan de relance adopté en juin 2020, Toulouse Métropole a souhaité accélérer la transition énergétique et écologique. La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des axes majeurs dans cette transition. Par délibération du Conseil du 15 octobre 2020, Toulouse Métropole a mis en place une aide financière pour les travaux de rénovation des résidences principales des particuliers.

L'aide est individuelle, destinée aux propriétaires occupants quelque soit leur ressources, et cumulable aux aides collectives (dont MaPrimeRénov Copropriété).

- ✓ Aide de 1000 € par logement pour les propriétaires occupants dont l'audit énergétique démontre un scénario de travaux avec 40 % de gain énergétique au minimum.
- ✓ Aide « Rénovation BBC » : aide à la rénovation atteignant le label « Bâtiment Basse Consommation rénovation » (consommation inférieure à 72 kWh/m²/an) : 3500 €, voir 5000 € si le montant des travaux supérieur à 40 000€ par logement
- ✓ Bonification « Matériaux Bio-sourcés » : aide à la rénovation du logement réalisée à l'aide de matériaux issus de la biomasse végétale ou animale : 2500 € maximum

Retrouver tous les détails de ces aides sur le [site de Toulouse Métropole](#). Pour aller plus loin nous vous invitons à suivre au moins un des événements « rénovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Rénov, retrouvez toutes les dates dans leur [agenda](#)

Foire aux questions



11. Je suis locataire, suis-je concerné par ce courrier ?

Les courriers ont été distribués à l'ensemble des boîtes aux lettres de la copropriété, il vise à sensibiliser les propriétaires, occupants ou bailleurs, à la rénovation énergétique en copropriété.

Sachez que nous avons envoyé une copie du courrier et du flyer à votre propriétaire bailleur, il est donc au courant des événements à venir dans la cadre du programme et vous n'avez rien à faire.

Dans le cas où la copropriété se lance dans un projet de rénovation énergétique, vous aurez peut-être l'occasion de remplir un questionnaire portant sur le confort thermique ressenti, l'utilisation et la gestion des équipements, l'évaluation de vos consommations énergétiques... Et de joindre vos factures énergétiques en complément. Toutes ces données permettront au bureau d'études d'établir une modélisation de l'immeuble la plus réaliste possible, et ce afin de pouvoir proposer des scénarios de travaux cohérents. Dans cette approche qualitative nous vous invitons à participer à ce questionnaire.

A terme cette rénovation énergétique pourra vous permettre d'améliorer vos conditions de confort tout en diminuant vos factures énergétiques.